



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE***

Recueil spécial n° 02 /2020

**Direction départementale des finances publiques
de la Lozère**

Publié le 10 janvier 2020

ACCUEIL DU PUBLIC: *rue du faubourg Montbel, Mende*

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet: www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49 60 60

SOMMAIRE

RECUEIL SPECIAL N° 02 /2020 du 10 janvier 2020

Direction départementale des finances publiques de la Lozère

Arrêté n° DDFIP48-2020-09-01 du 09 janvier 2020 portant délégation de signature pour la délivrance de l'attestation d'inscription aux rôles des contributions directes



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES
PUBLIQUES**
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE**
 1 Ter, boulevard Lucien Arnault
 B.P 131
 48005 MENDE CEDEX

A Mende, le 9 janvier 2020

**Arrêté n°DDFIP48-2020-09-01 portant délégation de signature pour la délivrance
de l'attestation d'inscription aux rôles des contributions directes**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Lozère,

Vu les articles L. 228 et R. 228 du code électoral ;

Vu l'article 410 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret du 29 août 2019 portant nomination de Madame Caroline PERNOT, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Lozère ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 30 août 2019 fixant au 1^{er} septembre 2019 la date d'installation de Mme Caroline PERNOT dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Lozère ;

Arrête :

Art. 1^{er} . – Délégation de signature est accordée à M. Cédric JOBERT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle pilotage et ressources ; Mme Audrey MICHAU, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle gestion fiscale, en vue de délivrer les attestations d'inscription aux rôles des contributions directes pour les candidats aux élections.

Art. 2 . – Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 3 . – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département de la Lozère.

L'administratrice générale des finances publiques,
directrice départementale des finances publiques de
la Lozère,

SIGNE

Caroline PERNOT